

**Projet d'arrêté préfectoral fixant les modalités de destruction
de grand cormoran (*Phalacrocorax carbo sinensis*) dans le département du Doubs
pour la période du 13 septembre 2020 au 28 février 2021**

Participation du public (article L.213-19-1 du code de l'environnement)
sur le site internet des services de l'État dans le département du Doubs (www.doubs.gouv.fr)
du 30 septembre au 20 octobre 2020

N° contribution	Identification contributeur	Date ; heure	Avis
1	JCRO	06/10/20 ; 15:35	accord pour le projet d'arrêté du cormoran appma la truite du beugnon de grand combe chateleu 25570 donne son accord au Projet d'arrêté grand cormoran période 2020-2021
	JCRO	14/10/20 ; 13:56	Je vous signale par la présente mon accord pour le projet d'arrêté Grand Cormoran pour la période 2020-2021
2	ACU	06/10/20 ; 15:43	
3	PBR	06/10/20 ; 16:27	Je donne mon accord pour l'arrêté grand cormoran pour la période 2020-2021.
4	VRO	06/10/20 ; 17:31	Accord pour appliquer le projet d'arrêté grand cormoran pour la période 2020-2021
5	MVO	06/10/20 ; 18:53	Je suis favorable au projet de régulation du cormoran
6	JMA	06/10/20 ; 19:31	j approuve l arrêté pour la destruction du grand cormoran
7	TMU	06/10/20 ; 20:54	je donne mon accord pour l'arrêté grand cormoran
			Arrêté sur les cormorans: évidemment pour. Comment ne pas comprendre l'utilité d'un tel arrêté. Nos rivières déjà si mal en point du fait de leur pollution non combattue doivent-elles encore subir l'attaque des cormorans de plus en plus nombreux ? De grâce appliquez au plus vite cet arrêté.
8	CMA	06/10/20 ; 21:22	
9	VEG	06/10/20 ; 21:22	J'approuve cet arrêté
10	GKR	07/10/20 ; 09:50	Je donne mon accord a l arrêté préfectoral concernant les tirs du grand cormoran
			Je suis d accord avec l arrêté de régulation des cormorans pour le département 25.
11	CJA	07/10/20 ; 12:37	Cordialement
12	DGY	07/10/20 ; 21:59	Je donne mon accord.
			Avis favorable concernant le projet d'arrêté cormorans sachant que la population est en augmentation au niveau national et départemental , que des espèces de poissons sont sur la liste rouge , que la prédation des cormorans est un facteur aggravant sur de nombreuses espèces autochtones déjà menacées par la dégradation de la qualité de l'eau sur les rivières et les plans d'eau.
13	CTR	08/10/20 ; 10:07	Avis favorable
	CTR	10/10/20 ; 14:33	Il faut réguler cette espèce
14	CCH	08/10/20 ; 20:44	Le cormoran est un oiseau côtier qui a envahi les terres et occasionne des dégâts en pisciculture et en rivière il faut si non l'éradiquer au moins limiter sa propagation
15	DRO	09/10/20 ; 20:00	je donne mon accord pour le projet
			La population des grands cormorans dans notre région et en France est toujours en augmentation ! Pourquoi se poser la question ? Il faut la réguler et augmenter les quotas de tirs...
16	MMO	12/10/20 ; 16:00	

17	GMO	13/10/20 ; 18:40	Il est évident que les tirs de régulation du grand cormorans doivent se poursuivre voire s'amplifier puisque les effectifs sont toujours en progression. Plus que favorable aux tirs. Ils sont la seule solution afin d'éviter une mort certaine et a court terme de nos rivières ainsi que des espèces piscicoles patrimoniales qu'elles recèlent... merci de prolonger et pérenniser ces possibilités de régulation. Je me prononce "pour" le projet d'arrêté de destruction du grand cormoran période 2020-2021.
18	PMA	14/10/20 ; 09:51	
19	GGU	14/10/20 ; 11:48	
20	JCH	14/10/20 ; 12:03	JE SUIS D ACCORD AVEC CE PROJET D ARRETE
21	JLRA	14/10/20 ; 12:08	Je suis d'accord avec ce projet d'arrêté
22	JBE	14/10/20 ; 12:24	Nous, APPMA de Colombier Fontaine donnons notre accord au projet.
23	BMU	14/10/20 ; 12:32	J'accepte le plan
24	GVU	14/10/20 ; 13:17	Notre accord pour le projet d'arrêté grand cormoran.
25	GBE	14/10/20 ; 13:19	Je donne mon accord pour le projet grand cormoran année 2020-2021. Je donne mon accord au projet d'arrêté joint définissant les modalités de destruction de grand cormoran (Phalacrocorax carbo sinensis) pour la période du 13 septembre 2020 au 28 février 2021
26	GFR	14/10/20 ; 15:23	
27	JPGI	14/10/20 ; 15:25	Je suis pour le tir des cormorans
28	PCL	14/10/20 ; 15:53	En accord total avec la limitation des grands Cormorans et je trouve même que le quota est faible J'estime que le tir des cormorans est absolument nécessaire pour préserver nos populations piscicole bien malmenées dans le Doubs. Les pêcheurs essaient de protéger le mieux qu'ils le peuvent truites et ombres en n' en capturant très peu ou pas du tout selon les parcours. Ces efforts ne doivent pas servir à nourrir les cormorans qui sont de bien meilleurs pêcheurs que nous.
29	JLNO	14/10/20 ; 17:48	par ce mail je valide que notre AAPPMA est d'accord avec le projet d'arrêté du grand cormoran
30	YCH	14/10/20 ; 17:55	Garde pêche AAPPMA des deux vallées depuis 22 ans et tireur depuis plus de 10 ans ainsi que mon épouse qui elle tir depuis moins longtemps mais qui constate aussi comme moi la nécessité de réguler cette espèce qui effectue une forte prédation sur les populations d'ombres communs ainsi et surtout sur les truites qui elles frayent en novembre, décembre et croyez moi les cormorans savent très bien où se situent les frayères. Je donne mon accord pour le tir du Cormoran.
31	PCO	14/10/20 ; 20:18	
32	SBR	14/10/20 ; 20:52	

33	JKI	15/10/20 ; 10:13	Je suis d'accord avec ce projet d'arrêté : Consultation Public du projet
34	DOUG	15/10/20 ; 17:20	D'accord
35	EBA	15/10/20 ; 17:42	A.A.P.M.A Jougne est d'accord pour le nouveau projet Grand cormoran période 2020/2021.
36	JCPO	16/10/20 ; 12:41	En ce qui concerne le projet d'arrêté grand cormoran 2020/2021, nous vous informons que l'AAPPMA truite Pontissalienne est d'accord concernant ce projet.
37	PGA	16/10/20 ; 23:03	Bonjour , l'AAPPMA Truite du Trésor et du Saugeais est d'accord pour le projet d'arrêté grand cormoran pour la période 2020-2021 . Les alevinages qui sont réalisés chaque années et plusieurs fois, ne sont pas faites pour nourrir les cormorans mais pour que les pêcheurs qui paient une carte puissent pêcher quelques poissons pendant les heures de semaine loisirs, les associations qui veulent tout gérer apportent t'elles des finances pour la faune aquatique, certainement pas autant que des critiques, autrement nous aurions en france une faune luxuriante, bonne réception. Je donne mon accord pour cet arrêté.
38	MWA	17/10/20 ; 12:26	
39	PGR	19/10/20 ; 14:28	Je suis favorable au fait de tirer les cormorans je suis sur le doubs et dessoubre a hauteur de st hippolyte et je remarque que nous somme envahis et que beaucoup de spécimen reste a l année chez nous et contracte beaucoup de dégâts . ceux ci sont déjà très important avec la forte population de hérons sur nos rivières déjà bien dépeuplée par la pollution
40	APE	19/10/20 ; 16:09	Concernant l'arrêté de destruction du grand cormoran
41	CDE	20/10/20 ; 11:00	L'AAPPMA LA Charmontaise donne son accord Nous vous donnons notre accord sur le projet d'arrêté grand cormoran pour la période 2020-2021.
42	JCFA	20/10/20 ; 19:16	Notre souhait et une application au plus tôt afin de réguler les populations qui sont un véritable fléau pour nos rivières.